



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGGO

COMMUNE DE BORGGO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 16 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un
et le seize novembre

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGGO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 18

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, Pierre NATALI, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, CHOIX Sabine, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia.

POUVOIRS : 3

BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique a donné pouvoir à MILLIEX Didier, VINCIGUERRA Eugène a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à LAMBERTI Ange,

ABSENTS : 8

DOMINICI Jean-Baptiste BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, José OLIVA, AMBROSI Chantale Jeanne, SANTINI Gilda, BARTOLOTTI Jean Claude, MILANI Paul, SANTELLI Murielle.

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21

Date de convocation :

8 novembre 2021

Objet de la délibération :

FETE DE FIN D'ANNEE-
MARCHÉ DE NOEL-DROIT
DE PLACE

Le Maire





FETES DE FIN D'ANNEE-MARCHE DE NOEL- DROIT DE PLACE

Dans le cadre des animations de fin d'année, Madame le Maire présente au Conseil municipal le nouveau projet d'organisation du marché de Noël qui se déroulera dans l'enceinte du complexe sportif. Madame le Maire rappelle aux élus que les tarifs sont fixés par le Conseil municipal et qu'une régie de recettes est créée pour l'encaissement des droits de place.

Madame le Maire propose que ce marché soit accessible aux seuls exposants inscrits en mairie et qui auront acquitté un droit de place :

Mise à disposition de tables qui délimiteront l'espace réservé à l'exposant :

FORMULE 1 - 150€ - 1 week-end avec 2 tables de 1,50m

FORMULE 2 - 200€ - 1 week-end avec 3 tables de 1,50m

Mise à disposition d'un chalet de 2,5 m par 3m réservé à l'exposant pour la période du 3 au 5 décembre 2021 : 600€

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame le Maire,
- Que ce marché de Noël soit accessible aux seuls exposants inscrits en mairie et qui auront acquitté un droit de place détaillé ci-dessus.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés